

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

PROCES VERBAL

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT - F. LEON - A. FOURNIS - F. GUEHL - J. DROUOT - P. PETIBON - C. LATOUCHE - J. LE GLAS - M. LE CORRE - B. HUONNIC - R. BONABAL - J. F BOUGET - E. CRESSEVEUR - F. KEREMPICHON - A. LE GALL – C. LE RUMEUR - L. L'HAVEANT - R. MORINIERE - V. PERROT – M-A. –RIOUAL - A. SOURIMANT - I. ADAM - D. COLIN - V. GUIMBERTEAU.

Absent avec procuration : S. DESCOURT donne procuration à Brigitte PRIGENT

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

Ouverture de séance à 19h07.

Nombre d'élus dans le Conseil Municipal : 27 élus

Nombre de présents à 19h07 : 26 élus, il manque S. DESCOURT.

Le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal : l'adoption se fera au prochain conseil, les élus n'ont pas eu le temps de le lire car il a été donné ce soir seulement.

1- Budget communal 2020 :

Question de D. COLLIN : est-on sûr des dotations de l'Etat ?

Réponse d'Y. LE BRIGANT : oui, on les a déjà eues

I. ADAM dit que cela ne sera pas sûr pour l'an prochain.

Y. LE BRIGANT répond que peut être mais on ne le sait pas. Le Budget n'est fait que pour 1 an.

L'Affectation du résultat est différente de la prévision budgétaire initiale car le contexte de crise sanitaire a modifié les priorités.

Question d'I. ADAM sur le jardin du Trésor : le chantier est arrêté. Pourquoi ?

Y. LE BRIGANT répond que les services ont eu des priorités ailleurs avec le confinement. Une reprise est peu probable avant l'été. Les priorités ont été faites aux écoles, salles, tourisme, préparation du camping, centre nautique...

Y. LE BRIGANT donne des explications sur les recettes et dépenses de fonctionnement et sur les recettes et dépenses d'investissements.

Pas de remarques particulières sur l'explication du budget communal.

I. ADAM demande quelle est la surface du terrain à Kérallic : 15 000m².

Commentaire du Maire : un gros travail de préparation des budgets, des élus et des agents a été fait. Les services font un gros travail en amont. Cette année exceptionnellement, au regard du contexte de crise sanitaire et du manque potentiel de recettes, nous n'affecterons pas la totalité du résultat de fonctionnement en investissement.

C'est un budget de transition entre l'ancien mandat et le nouveau. Il y a plusieurs actions du mandat précédent qu'il faut terminer.

Les projets principaux en 2020 : les bâtiments à Kérallic, l'école Notre Dame, la voirie (fin du

lotissement de Keramanan, urgence vers chez M. ROSPABU, Pors Mellec (1km de voirie à refaire), le patrimoine culturel (chapelles et églises, le site de Coz Illis), axe important sur la modernisation des écoles et de la mairie et enfin le budget études.

Plusieurs études vont aussi être lancées comme celui concernant la politique sociale.

Le Maire dit que c'est un budget de transition entre les 2 mandats.

2- Budgets annexes : explications

Fin de présentation des budgets annexes :

Pas de remarques

Vote pour l'ensemble des budgets : 2 abstentions (I. ADAM et V. GUIMBERTEAU).

3- Affectation du résultat et taux d'imposition :

L'affectation du résultat communal a changé en raison de la révision des budgets. Voici la nouvelle affectation proposée. : 413 412, 64€.

Vote à l'unanimité

4- Vote des taux d'imposition

Le Maire propose l'adoption des taux d'imposition comme indiqués dans le tableau ci-joint. Ils sont inchangés depuis l'an passé.

Question d'I. ADAM : la taxe sur les logements vacants a-t-elle fait augmenter les recettes ?

Réponse d'Y. LE BRIGANT : non pas de changement à noter.

Vote à l'unanimité

5- Ressources humaines :

- Postes saisonniers à ouvrir :

Pas de remarque particulière. Quelques postes en moins par rapport aux autres années

Postes saisonniers - 2020				
SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS				
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
Agent polyvalent	Temps complet	Du 06 juillet au 02 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
	Temps complet	Du 03 au 23 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Agent polyvalent Permis B	Temps complet	Du 06 juillet au 02 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
	Temps complet	Du 03 au 23 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Ménage Mairie Remplacement Véronique	M-temps	10 au 31 juillet 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
TI AN OLL				
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
Accueil Exposition Circuit des chapelle	9h/mois	Du 24 juillet au 23 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
	100h/mois	Du 24 juillet au 23 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
CAMPING				
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
Accueil	Temps complet	Du 01 juillet au 29 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
				IB : 353 - IM : 329
Accueil	Temps complet	Du 01 juillet au 29 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Accueil	110h juillet	Du 10 juillet au 16 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Renfort	80h août			IB : 353 - IM : 329
Barman	140h / mois	03 juillet au 29 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Entretien des sanitaires	Temps complet	1 au 31 juillet 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
		1 au 31 juillet 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
	Temps complet	1 au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
		1 au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Renfort - Entretien des sanitaires	28h / semaine	1 juillet au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Animation BAFA	Temps complet	1 juillet au 31 août 2020	110% DU SMIC	IB : 403 - IM : 364
Animateur BNSSA surveillant piscine	135h / mois	1 juillet au 31 août 2020	120% DU SMIC	IB : 442 - IM : 389
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
Gardien	Temps complet	1 juillet au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Remplaçants	119 h juillet	06 juillet au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
	137,50 août			IB : 353 - IM : 329
Enfance - Jeunesse				
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
Juillet				
6 Animateurs BAFA	Temps complet	Du 06 au 31 juillet 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
1 Animateur BAFA SB	Temps complet	Du 06 au 31 juillet 2020	105% DU SMIC	IB : 376 - IM : 345
Août				
1 Animateurs BAFA	Temps complet	Du 03 au 28 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
Centre nautique				
POSTE	DHS	PERIODE	Base 2018	Salaires 2020
1 Moniteurs fédéral de Char	Temps complet	Du 01 juillet au 31 août 2020	10,43 brut / heure	IB : 364 - IM : 338
1 Moniteurs fédéral de voile + location de char	Temps complet	Du 01 juillet au 31 août 2020	10,43 brut / heure	IB : 364 - IM : 338
3 Moniteurs fédéral de Voile	Temps complet	Du 01 juillet au 31 août 2020	10,43 brut / heure	IB : 364 - IM : 338
1 secrétaire	Temps complet	Du 01 juillet au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329
1 secrétaire	20/semaine	Du 01 juillet au 31 août 2020	100% DU SMIC	IB : 353 - IM : 329

1 Moniteur Chef voile et Kayak de mer - prestation auprès du Comité Départemental de voile.

- Apprentis pour le centre nautique : formation interne en espérant fidéliser le personnel : 2 contrats d'apprentissage sont prévus pour assurer une formation en interne et pouvoir conserver du personnel qualifié à terme afin d'assurer l'encadrement de nos prestations.
- Titularisation de Jérôme Cosquer : c'est un agent du service technique qui avait été recruté en contractuel et que la collectivité souhaite titulariser pour son intégration au sein de la commune. L'année de stage est terminée : titularisation validée
- Cotisation pour l'assurance du personnel au CIGAC : cotisation pour l'assurance du personnel à régler pour un montant de 104 695.10 €
- Prime pour l'apprenti du SEJ : remboursement de frais d'hébergement et kilométrique pour l'apprenti BPJEPS du SEJ qui part 2 semaines en camps.

Tous les points sont adoptés à l'unanimité.

6- Marché assurance :

Une consultation pour revoir le contrat d'assurance du personnel a été faite l'an passé. LTC nous a aidé pour lancer la recherche du bureau d'étude en charge de mettre en concurrence les assureurs pour les biens, le personnel et les élus.

La CAO du 29 juin 2020 s'est réunie pour attribuer le marché à Insurance Risk Management : 3 850 € HT.

Vote à l'unanimité

7- Centre nautique

- Convention ANSE : point retiré de l'ordre du jour
- Convention avec Locquémeau pour cet été : vote à l'unanimité
- Mise à disposition du personnel : vote à l'unanimité
- Facture des catamarans et voiles

-Des achats de catamarans pour 26 337.95€ HT et 32 031.54 TTC ont été réalisés par le Centre Nautique. Ces achats avaient été validés par la commission centre nautique en amont.

-D'autres achats et mouvements sont à réaliser :

Etat investissement

Fournisseur	désignation	montant ttc
SEXTANT	5 CATAMARANS TYPE M	32031,54
NOZO	6 VOILES DE CHAR	3204
SEAGULL	2 VOILES + 2 MATS	1977,88
	remorque	
Colleter	5 chassis de remorque	10800
Sextant	patin protection remorque	626,54
Sextant	Moyeux + roues remorque	1932,01
rubion	visserie pour remorque	94,06
	Montant total remorques	13452,61

Les remorques sont assemblées par le personnel communal (centre nautique + services techniques)

Pour mémoire la commission a validé les investissements le 19/02/2020

Vente de 5 catamarans topaz 14 à Locquémeau à 1000€ pièce

acheté le 12/06/2012

facture 1312601

montant ttc : 26856,18

L'ensemble des points sont adoptés à l'unanimité.

8- Poteaux incendie :

Le renouvellement de la convention pour le contrôle des poteaux incendies est à faire. La société en charge de ce contrôle, DT Ouest Bretagne prend en charge les 65 poteaux incendies

Rémunération :

- Campagne annuelle (entretien et mesure de débit : 28.76 € HT par appareil
- Diagnostic ponctuel de fonctionnement : 85 € par appareil
- Mesures simultanées : 180 € HT pour 2 appareils visités en même temps et 270 € HT pour 3 poteaux visités simultanément.

Vote unanimité

9- Cessions de terrains communaux : parcelle OGEL et ALLAIN :

Le Maire propose la cession de deux petites parties de terrains concernant les parcelles OGEL et ALAIN (cf plans ci-joints)

La cession est proposée à l'euro symbolique. Les frais de Notaire seront à la charge des acheteurs.

Vote à l'unanimité

10- SDE :

1/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public Fourniture et pose d'une lanterne sur PBA Rue Kergus présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 703,99 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **1 065,00** Euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

2/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public Rénovation du foyer V0462 Quai de Toull Ar C'hirri présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 062,72 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019, d'un montant de **664,20** Euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

3/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public Fourniture et pose d'une lanterne sur PBA Rue Fetrel présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 080,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **675,00** Euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public Rénovation du foyer 1C0687 Avenue de la Lieu de Grève présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 114,56 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019, d'un montant de 696,60 Euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Vote à l'unanimité

11- Autorisation du Maire à ester en justice :

Vote à l'unanimité

12- Représentant au CCAS

Le Maire propose que le nombre d'élus et de représentants au CCAS soit porté à 8 membres comme l'autorise la loi.

8 membres nommés : Lamandé Henriette, Lirzin Jeanne, Le Berre Raymond, Bozec Claude, Le Bris Hervé, Robert Grall, Jeanne Fournis, Marie Laure Hinry

Elus : JEFFROY Christian, Brigitte Prigent, Christine Latouche, Solène Descourt, Yvon Le Brigant, Régine Bonabal, Franck Kérampichon (commission sociale) et Isabelle ADAM

13- Collège du Penker : menace fermeture d'une classe

Les effectifs sont revus à la hausse donc il y a maintien des 3 classes au collège en 6^{ème}.

14- Appel à cotisation Vigipol

Cotisation VIGIPOL à payer pour 2020 qui s'élève à 1 124.25€

Vote à Unanimité

15- Pilon Médiathèque :

La responsable de la Médiathèque propose une mise au pilon (à savoir aux archives) de toute une série de livres et surtout des revues.

Vote à l'unanimité

16- QUESTIONS DIVERSES

SPLA : LTC :

1 membre du CM est désigné pour représenter la commune à la SPLA : Jacques Le GLAS

Vote à l'unanimité

Admission en non-valeur :

Proposition du Trésorier sur le budget assainissement : extinction de dette de 106, 19€.

Vote à l'unanimité

Roche d'Argent : tourisme : M. Blard

Convention de 12,50€ par jour et facture de l'eau et l'électricité.

Vote à l'unanimité

Subventions sport :

15 000€ : la commission sport a réparti la somme à toutes les associations sportives.

La ventilation est la suivante :

ASSOCIATION	propositions 2020
ART DU SPECTACLE	694,47
AS PLG FOOTBALL	2178,81
BADMINTON	1167,32
BOULE PLG	933,96
CLUB ATHLETISME	848,43
ENTENTE CYCLISTE	1970,81
ESP GYM	514,84
ESP HAND BALL	3033,50
PETANQUE PLG	728,68
PLESTIN MUSCULATION	100,00
PLISTIN CIRCUS	0,00
TENNIS CLUB	433,58
TENNIS DE TABLE	0,00
JUDO	989,56
ECOLE DE DANSE	1100,75
ASSOCIATION NAUTIQUE ST EFFLAM	305,28
KARATE	0,00
total	15000

Unanimité pour la répartition

Convention assainissement :

Vote à l'unanimité

Informations :

- A l'ordre du jour du prochain conseil municipal : élections des sénateurs par 1/3. La réunion du CM aura lieu le 10 juillet pour élire les grands électeurs.
- Manifestation pour soutenir entreprise Nokia à Lannion et la menace sur les emplois. Rdv samedi prochain à 10h pour aller en covoiturage.
- Visite des services mardi 7 juillet : RDV à 9h à la Mairie
- Question transport scolaire : LTC ne remboursera pas la cotisation pour les enfants de la

carte du transport scolaire.

- Date intervention des travaux de voirie :
Intervention d'ici le 15 juillet à Keramanan et Scrivolic
Ensuite point à temps : dès la semaine prochaine (4 jours)

Fin de séance : 20h57.

Le Maire,
Christian JEFFROY,

